

Réforme de la LPP

OUI

22 septembre 2024



« Notre travail
mérite une
solide retraite. »

Franziska, 32 ans, paysanne

**Réparer les
injustices, garantir
les retraites.**

Page 2

**Pour les temps
partiels, pour
les femmes.**

Page 3

**Une large
alliance dit
clairement OUI.**

Page 4

OUI à des rentes plus sûres

Injustices corrigées, équité renforcée

La réforme de la LPP garantit l'avenir de notre système des trois piliers. Ce système a fait ses preuves. Il est à présent nécessaire de l'adapter à l'évolution démographique et des modes de travail. La réforme crée une plus grande équité, corrige les injustices, renforce le 2e pilier et ainsi la stabilité de l'ensemble de notre système de retraites.

OUI à un 2e pilier adapté à notre époque

Grâce à la réforme, les temps partiels et bas salaires auront accès à la prévoyance professionnelle. La réforme permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir une retraite solide. Elle renforce également les chances des travailleurs de 50 ans et plus sur le marché du travail.

OUI à un compromis équilibré

La réforme améliore l'équité entre générations et garantit les prestations futures. Avec un taux de conversion trop élevé, les personnes actives financent les rentes LPP des retraités. La réforme remédie à cette injustice. 85% des assurés ne sont pas concernés par la baisse du taux de conversion car ils sont assurés en surobligatoire et l'adaptation s'y est déjà faite. De plus, tous ceux qui optent pour un versement en capital à l'âge de la retraite ne sont pas non plus concernés.

La réforme prévoit des suppléments de rente pour les personnes entre 50 et 65 ans pour compenser cette adaptation et leur permettre d'envisager leur retraite sereinement.

Les retraités ne sont pas concernés. Leurs rentes sont garanties.



« Avec cette réforme, 100'000 personnes de plus – employées avec un salaire bas, à temps partiel ou avec des emplois multiples – auront accès au 2e pilier et 359'000 personnes, dont 275'000 femmes, obtiendront une rente plus élevée. »

Anne Challandes, Présidente de l'Union suisse des paysannes et femmes rurales

OUI à de meilleures retraites

Amélioration pour de nombreuses femmes

La réforme de la LPP permet à un plus grand nombre de personnes actives d'accéder à la prévoyance professionnelle et augmente le salaire assuré dans le 2e pilier. Les temps partiels, bas salaires et emplois multiples bénéficient d'une meilleure prévoyance professionnelle et peuvent épargner davantage. De nombreuses femmes obtiennent une rente plus élevée grâce à la réforme.

De meilleures rentes pour 359'000 personnes

Avec la réforme de la LPP, quelque 359'000 personnes bénéficient d'une rente plus élevée. Parmi elles, environ 275'000 sont des femmes qui travaillent à temps partiel, comme le montre une étude réalisée sur mandat de l'association faitière féminine alliance F.

Un 2e pilier pour les bas salaires

Avec la réforme de la LPP, 100'000 bas salaires seront désormais assurés. Le 2e pilier est avantageux pour les salariés : en général, leurs cotisations sont multipliées par trois grâce aux contributions de l'employeur et aux intérêts jusqu'à la retraite. Aussi, les salariés et leurs familles bénéficient d'une meilleure protection en cas d'invalidité ou de décès.



« La réforme permet d'adapter le 2e pilier aux réalités du 21e siècle. Elle garantit à des milliers de femmes de meilleures rentes, plus de sécurité et donc plus de liberté à la retraite ! Ne laissons pas notre prévoyance professionnelle figée au siècle passé ! »

*Simone de Montmollin,
Conseillère nationale PLR GE*



« La réforme de la LPP permet enfin de réaliser une revendication que les femmes ont depuis des décennies et au-delà des frontières partisans : un meilleur accès au 2e pilier et une meilleure prise en compte des temps partiels et bas salaires. »

*Marie-France Roth Pasquier,
Conseillère nationale Le Centre FR*

Une large alliance dit OUI
à la réforme de la LPP

La réforme de la LPP :

- comble les lacunes de rente pour de nombreuses femmes et temps partiel.
- améliore la situation des travailleurs de plus de 50 ans sur le marché du travail.
- augmente la part assurée du salaire pour les bas revenus et améliore leur retraite.
- ne touche pas aux rentes actuelles.

Vert *libéraux*.



Le Centre

PLR
Les Libéraux-Radicaux



Conseil fédéral, Parlement, Union patronale suisse, economiesuisse, Association suisse d'assurances, Union suisse des arts et métiers, alliance F, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, Société suisse des entrepreneurs, HotellerieSuisse, Swiss Retail Federation, Association suisse des aînés et autres associations et organisations disent OUI à la réforme de la LPP.

« Notre travail mérite une solide retraite. »

Line, 34 ans, juriste et mère

Réforme
de la LPP

OUI

Impressum:

Comité OUI à la réforme LPP, c/o Union patronale suisse, Marktgasse 25, 3011 Berne, info@oui-lpp.ch

www.oui-lpp.ch